

Investissement Canada—Loi

Si nous n'adoptons pas le projet de loi, quelle réponse le député fournirait-il à mon électeur qui avait l'occasion de travailler dans ce domaine spécialisé au Canada? Lui dirait-il que c'est bien malheureux, mais qu'il devrait rester chômeur?

M. Caccia: Monsieur le Président, la question est plutôt hypothétique. Le député doit en connaître la réponse. Je devrais peut-être lui rappeler sur quel principe s'appuyaient les décisions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, même s'il le sait très bien puisqu'il a déjà été réélu plusieurs fois au Parlement. Selon ce principe, l'agence approuvait les demandes susceptibles d'être avantageuses pour le Canada. Cela veut dire qu'une demande était approuvée si elle renforçait les industries déjà établies ou si elle ne leur faisait absolument aucun tort. A mon avis, ce n'est pas un mauvais principe. De toute évidence, si la demande en question en vue d'établir une entreprise dans le domaine des fibres optiques au Canada n'avait pas été acceptée, ce devait être pour d'excellentes raisons qui avaient trait à des emplois existant déjà au Canada.

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Davenport (M. Caccia). Depuis deux ans, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé de 95 à 98 p. 100 de toutes les demandes. Pourtant, moins de la moitié de ces acquisitions par des entreprises étrangères visaient à augmenter l'investissement ou à créer de nouveaux emplois. Puis-je demander au député, qui faisait partie du cabinet sous le gouvernement antérieur, ce qu'il avait fait pour rectifier la situation afin que le Canada obtienne des garanties dans une proportion beaucoup plus élevée des acquisitions étrangères?

M. Caccia: Monsieur le Président, vu que les conservateurs nous reprochent d'être allés trop loin et les néo-démocrates de n'être pas allés assez loin, j'en conclus que nous étions dans la bonne voie, la voie moyenne.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) sait sans doute qu'il en coûte à l'État 6,000 dollars chaque fois que l'Agence examine une demande, mais il ignore peut-être qu'il en coûte environ 20,000 dollars aux candidats en frais juridiques, préparation de mémoires, bilans comptables, constitution de dossiers et ainsi de suite. D'ailleurs, au moins un ancien député, avocat de son métier, s'était spécialisé dans les projets d'investissement étranger. C'était du beau travail. Je me suis demandé si c'était la raison pour laquelle on avait rejeté une demande relative à la fibre optique. Peut-être le demandeur se disait-il: «Je ne veux pas m'installer au Canada, y créer de nouveaux emplois et apporter des techniques nouvelles si l'on m'oblige à faire tout ce cirque. Aussi bien aller au Brésil ou dans une dizaine d'autres pays qui veulent des capitaux et des emplois». C'est justement le genre de choses que nous cherchons. Que pense-t-il de la création d'emplois pour les Canadiens?

• (1600)

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis flatté par la persévérance du député. Il semble totalement fermé aux préoccupations que j'ai exprimées à la fin de mon discours quant à la protection des entreprises et des emplois au Canada. De toute évidence, le député estime qu'il est beaucoup trop onéreux d'engager \$6,000 pour étudier une demande, au besoin pour la modifier ou même la rejeter au cas où elle menacerait des emplois et des entreprises.

Si le député ne le sait pas déjà, je peux lui assurer que le Canada est un pays hautement coté par les investisseurs étrangers. Ceux dont les propositions concordent avec les intérêts du Canada à long terme, avec ceux des travailleurs, des entreprises et des industries, ceux-là servent leurs intérêts aussi bien que ceux du Canada.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député vu qu'il a fait partie de l'ancien cabinet. Toujours dans le domaine de l'investissement étranger au Canada, je voudrais savoir si l'on a mené une enquête sur les intentions de l'Iron Ore Company of Canada de mettre un terme à ses activités d'exploitation et de transformation du minerai au Canada, étant donné que la société mère américaine avait décidé d'investir au Brésil plutôt que de poursuivre ses activités au Canada? Avait-on entrepris d'enquêter sur ces projets?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député me prête une capacité de mémoire que je n'ai pas.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de Davenport (M. Caccia). Pourrait-il me dire si ça n'a pas été l'expérience au Canada depuis des décennies où des sociétés étrangères qui se sont établies ont enfin contribué d'une façon positive à l'économie du pays, et même que depuis plusieurs générations il y a des Canadiens qui travaillent pour des sociétés qui sont la propriété des étrangers, et qui ont pu élever leurs enfants, qui ont pu les envoyer à l'université, et que sans la présence de ces sociétés dans leur communauté, ils n'auraient pu le faire? C'est ma première question.

Ma deuxième question, je voudrais plutôt faire un commentaire, lui apporter un renseignement. C'est que dans ma circonscription il y a une société en ce moment, et une entreprise étrangère est en négociations en vue d'essayer d'acheter cette entreprise qui, autrement, sera fermée si elle ne trouve pas un propriétaire étranger, parce qu'il n'y a personne au Canada qui, en ce moment dans ce domaine, a et l'expertise et les capitaux pour pouvoir remettre cette usine en bonne condition. Alors, je voudrais lui demander si, dans ses envols très passionnés pour le nationalisme économique, il n'oublie pas, peut-être, qu'il y a un aspect très positif à l'achat d'entreprises canadiennes par des étrangers qui vont suivre nos règlements et qui, enfin, vont être des bons citoyens corporatifs.